DEPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 1968

OBJET : V.R.D.

Assainissement des accès au quartier PRE-MOINE.

Marché de gré à gré heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la
présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux
Affaires Etrangères, Maire, d'après convocations faites le 6
septembre 1968.

ETAIENT PRESENTS: M. de LIPKOWSKI, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, CAMBLONG, STIPAL, TETARD, REIX, BERLAND, OSQUIGUIL, VULTAGGIO, BOUDEY, Mme BIDEAU, MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, MOUCHOT.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Rapporteur rappelle l'urgence de l'assainissement des accès aux immeubles construits par l'Office Départemental des H.L.M. dans le Quartier de "PRE-MOINE".

Une voie de desserte, un parking et un trottoir ont été réalisés entre le Boulevard de la Marne et la voie ferrée de la S.N.C.F. en direction de la zone de regroupement des activités économiques complémentaires (Z.A.E.C.) et il importe de les doter sans plus tarder de leur équipement d'assainissement qui permettra de leur donner leur profil définitif.

L'entreprise MAGNE a déjà réalisé l'an dernier la voie de ceinture Nord de l'ensemble du secteur d'habitations concerné et pourrait se mettre immédiatement au travail, aux conditions de prix usuelles pour les travaux de l'espèce, dont le montant serait limité à 60.000 Francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OuT l'exposé de M. le Rapporteur,

Considérant l'urgence des travaux en cause, et la possibilité pour l'Entreprise R.MAGNE dont le siège social est à Royan, Boulevard Léonce Laval, de les entreprendre immédiatement aux conditions de prix usuelles,

d wko

THE PROPERTY WAS A TOTAL OF THE PARTY OF THE

STATE THE PROPERTY OF THE PERCENT !

SKITT FERRITAGE BEG 25 TELEVISION TIMESTO

age another consumer. Intitioning the Problems of an insulation age.

Type demonstrated in speciment our telepoint agent with the

STALENT WELLES AND A CONSUMPTION CONTROL OF THE PROPERTY OF TH

The specifical color of the specific and the specifical participant of the specific and the

pid to the second that the second the second

- d'autoriser M. le Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer un marché de travaux d'assainissement avec l'Entreprise. R. MAGNE, dont le siège social est à ROYAN, Boulevard Léonce Laval, pour un montant de SOIXANTE MILLE Francs (60.000 F.) par référence aux dispositions de l'article 310 du Livre III du Code des Marchés Publics.

- que la dépense sera imputée sur le chapitre 902-0 article 2303-0 du Budget supplémentaire 1968.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé auregistre MM. les Membres présents,

ARRETERS (CONTORNE CONTORNE CO

Pour le Maire l'Adjoint Délégué,

APPROUVÉ

Le Sous-Prélet

- VILLE DE POYAN -

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

DE VOIET DY VARIETS

MANTEE DE GER A GES sersé en application des dispositions de l'article 316 du livre III ammeré su décret nº 55-027 du JS Mevembre 1966 modifient et complétant la décret nº 64-729 du J. Zuillet 1954, modifié, portent occification des tentes réglementaires relatifs sur appoés publics

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsisur le Maire de la Ville de FOYAH. Socrétaire d'Eter mus atVaires Etrangères, autorisé par délibération du Conseil Manicipal ou dats du 1 3 SEP. 1988

D THE PART.

ET: - Manaieur Paymond MAGNE, Président birecteur Général, représentant la Société Anonyme de Travaux Publice Reymond MAGNE, Poule and Jéance Leval à SOYAN, inscrite au Registre de Commerce de MAHENES aous la sé 61 B 6 et à 1 T.N.S.E.E. cour le n° 545-17-301 20-01 agistent au non et pour le compte de la dite Société en vertu des pouvoirs à lui conférés.

L'AJURE PART

IL A ETE CONVENU BE ARRETE CE GUI SUIT :

ARTICLE Lor - ORJET IN MARCHE -

La Société MACAE s'engage à exécuter des travaux d'enémagement de voirie et d'assantissment de voiss diverses suivert la decende des sorvitons de la Ville.

Ces travaux consistent on :

- 10) Pose ou reprise de bordures de troitoire et dalles de usatreaux y compris la fourniture, la construction de forme en béton de ciment, la confection de service pluviales, la construction de regarde de troitoire, la fourniture et ha pose de plaques de fonte et de inymer en acter
 - 2º) Des traveux de réfection de chaussée agrès passage de réseaux divers-
 - 3º) Des travoux divere de maçonoscie ou autres, exécutés à la demande suivant les besoins.

100



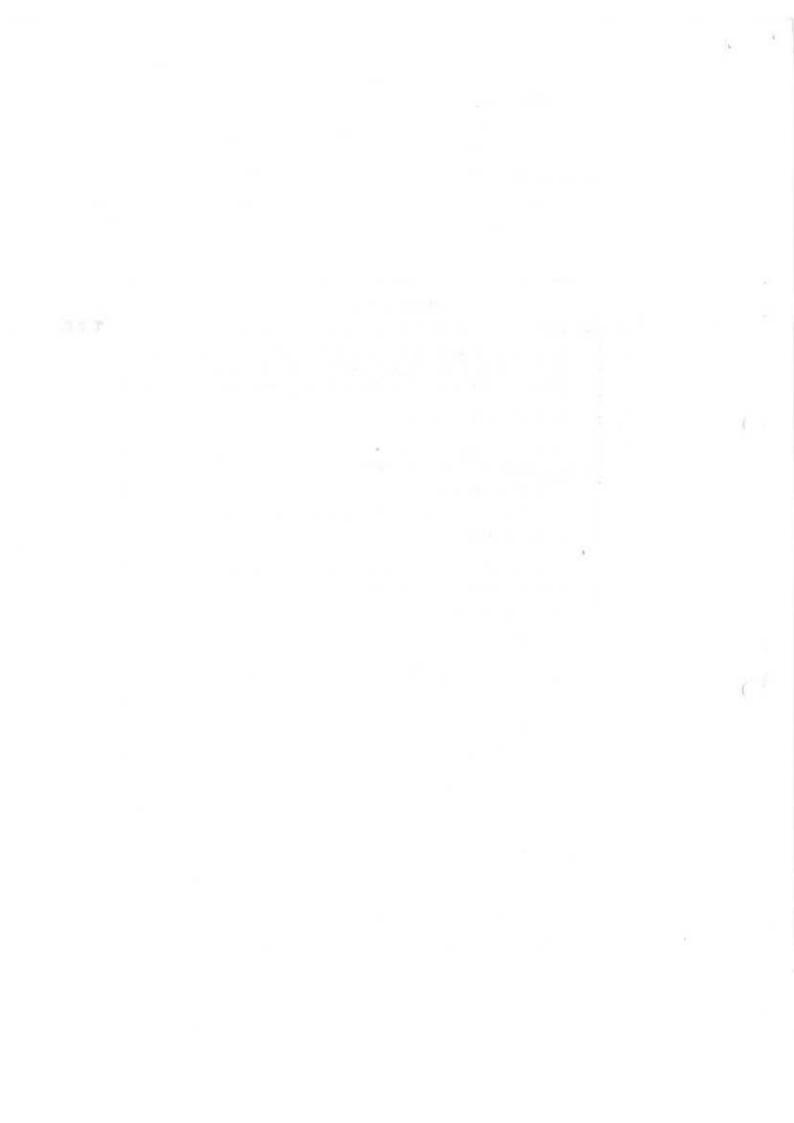
ARTICLE DEUX - REMINEPATION -

Les prestations fournies par la Société MAGNE ser at rémunétées sur la bass des prix unitaires définis au derdareau des prix ci-après :

a) travaux de l'article ler = paregraphe ler -Sur la base des prix unitaires définis en borderenn des prix et-après :

CADRE DU MOPDEREAU DES PRIX

Prix	- DESIGNATION DES LEAVADA -		Prix Unitaires T.T.C.	
1	- Terrassement en tous terrains pour pose sur forme en b de bordures de trottoire et delles de camiveaux préfab quées et pour confection de sorties pluviales.		17,60 F	
2	- Démolition de chausade.	m2.	2,50 F	
3	- Fourniture à pied d'oeuvre de bordures de truitoirs pré- fabriquées en béton de ciment type 3 :			
	a) éléments droite :	10.	9,20 F	
	b) éléments courbes, rayon de mine de 10 m 00.	ml	11,00 F	
	c) éléments avaloirs.	Mit.	35.00 F	
4	- Fourniture à pied d osuvre de delles de caniveaux préf briquées en béton de ciment type C 2.	8-		
	a) éléments droits.	187 ·	8,00 F	
	b) éléments courbes, rayon de mains de 10,00 m.	ml	8,50 7	
5	- Pose à bain de mortier sur forme en béton de ciment co entre coffragos de bordures de trottoirs prélabriquées			
	a) éléments droits.	Bile	7,50 F	
	b) éléments courbes, rayon de moins de 10,00 m.	m2.	11.00 7	
	c) éléments avaloirs	UX	15,00 F	
6	- Pose à bain de mortier sur forme en béton de ciment coulé entre coffrages de dalles de caniveaux préfabriquées :			
	a) éléments droits.	ml.	6,00 F	
	b) éléments courbes, rayon de soins de 10 m 00.	El.	6,50 F	
7	- Fourniture à pied d'occure et pose de tuyeux acier pou sorties pluviales coaltarés intérieurement et extérieu ment d'un diamètre intérieur de 90 m/m.	ro-	77 00 7	
	ment a an alemetra interiour de 50 m/m.	IL. v	23,50 F	
P	- Fourniture of poso de garantilar se soier pour sortie pluviales.	Hit	35,00 M	



Nº don Prix	- DESIGNATION DES TRAVADA -	Priz Unitairen
9	- Confection de regards on bétie de ciment de 0,20 m x 0,20 m de dimensions intérieures pour sorties pluviales un	38,50 P
10	- Fourniture et mise un place de regards en frais trottoir 0,30 x 0,30 - poids 16 kg -	30,00 F
11	- Arrachage d'arbres, débitage, évacuation. un	200,00 P
12	- Terrassecent pour constitution d'encalssement de chaussée m3.	11,00 P
13	- Plochage de chaussées anniennes.	1,00 F
14	- Chargement sur camion de produits de picchage- ni	6,00 F
15	- Transport de produite de piochage. m3.	4,00 F
1.6	- Répandage et cylindrage de produits de piochage. 25.	9,50 F
17	- Fourniture à pied d'oeuvre at mise en oeuvre de matériaux calcaires y compris répandage et cylindrage	
	a) granularité 0/150. b) granularité 40/70. c) granularité 20/40. m3.	31,00 P
1.9	- Fourniture à pied d'oeuvre et miss en oeuvre de matérieur dioritiques y compris répandage et cylindrage m3. h) gramularité 2/5. b) gramularité 3/8.	70,00 F
	c) granularité 8/12,5, d) granularité 12/18. e) granularité 20/40. f) granularité 0/90.	68,00 F 68,00 F 66,00 P 65,00 F
19	comprenant la fourniture des matérieux calcatros comprenant la fourniture des matérieux à pied d'ocurre le répandage et le cylindrage. a) de 0 m 07 d'épaisseur après compression en matérieux de granularité 40/70. b) de 0 m 04 d'épaisseur après compression en matérieux de granularité 20/40. m2.	3,10 F
20	- Constitution à une couple de base en maiérieux dioritiques comprenent la fourniture des matérieux à pied déceuvre, le répandage et le cylindrage a) de 0 m 07 d'épaissour après compression en matériaux de granularité 40/70 m². b) do 0 m 04 d'épaissour après compression en matériaux de granularité 20/40.	6,00 P 3,60 P



Prix	- DESIGNATION DES TRAVAUX -		Priz Unitaires T.T.C.	Ł
21	- Pourniture, transport sur les lieux d'emploi et répanda d'émulaion de bitume à 55 %.	ga T	314,00	F
22	- Balayage de chaussée.	m?	0,08	P
23	- Protection de bordures et camiveaux.	ml.	0,30	129
24	- Revêtement bi-couche à l'émulsion de bitume, et gravill nage. (lient et gravillons fournis par l'Entreprise).	m2.	3,70	190
25	- Reviewent mono-couche au bitume (du type cat-back) et gravillonnage. (lient et gravillons fournis par l'Entreprise).	n2 :	2,00	F
26	- Réparation de tranchées sans revêtement, comprenant le terrassement, couche de fondation et couche de base.	n2.	22,00	F
27	- Réparation de tranchées avec revêtement comprenant terrassement, couche de fondation, couche de base, balayage et revêtement bi-couche à l'émulsion de bitune		20.00	-
ne.		E2	28,00	
28	- Picchage de trottoirs à la main.	m3	16,00	B,
29	- Chargement et transport aux Décharges Publiques de déblais de trottoirs.	m3.	10,00	F
30	- Stabilisation de trottoirs y compris apport de chiffrai compactage et sablage.	llo m2.	5,00	To the same of

b) travaux de l'article lar - paragraphes 2 et 3 -

Cos travaux seront réglés sur la base des dépenses contrôlées comprenent la main-d'couvre, la fourniture ou la location de matériel, la fourniture de matériaux, la location d'engins et de véhicules de transport, etc... et ne seront admis que sur odre spécial de l'Ingénieur. Tous travaux sur dépenses contrôlées non mentionnés sur les carnets d'attachements et non acceptés en cours d'exécution, ne pourront être retenus dans le décompte.

Le réglement s'effectuera de la manière suivante :

- Location de matériel et véhicules suivant les prix de location en usage dans la région.
- Main-d'oeuvre : Coefficient de majoration pour charges sociales, frais généraux et bénéfice 2,60 %

Le montant du marché étant l'ixé à la somme de SOIKANTE MILLE FRANCS (60.000 France), T.V.A. comprise à 13 % (incidence 14,942 %).

ARTICLE TROIS - DELAI D'EXECUTION -

Le délai d'exécution est fixé à 5 mois à compter de la délivrance de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux...

ARTICLE QUATRE - CAUPTONNEMENT -

La Société MAGNE est dispensée de fournil un cautionnament

ARTICLE CINQ - RETENUE DE GARANTIE -

La retenue de garantie fixée à 10 % du montant des travaux core libérée six moin après la réception provisation.

ARTICLE SIX = PAIEMENTS -

La Commuse se libérera des soumes ades par elle en en faisant donner prédit au compte cuvert au nom de la Sté MACNE, Compte nº 2314 à la Société Générale, BOYAN.

ARTICLE SEPT - APPLICATION DES ARTICLES 49, 251 et 259 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

Monateur MAGNE affirme sous peine de résiliation de plain droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la Société pour laquelle il intervient, que ladite Société ne tombe pas sous le coupe de l'interdiction découlant de l'article 50 de la Loi nº 52-401 du 14 Avril 1952 rappelée par les articles 49 et 259 du Code des Marchés Publics et déclare aveir souscrit pour être annexée au présent marché, la déclaration visée à l'article 251 (2") du dit l'ode.

ARTICLE BUIT - CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES -

L'Entrepreneur sera soumie su Cabier des Chauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux passés your le compte des Colloctivités Locales et de leure Etablicsemente Publice, mis en application par circulaire Interministérielle du ler Février 1967, souf les dérogations expressément stipulées au présent marché.

L'Entrepreneur déclare connaître parfaitement ce document et les tartes qui y sont wisés.

L'ENTRETITOYOUX Publics Raymond MAGNE Trusp Cop. 370,000 14F Boulevard Léonce-Laval Tel. 6-24 ROYAN (Ch.-M.)

a Sous Prétal

Pait & ROYAN, 10 1 3 SEP 1968 WE MAIRE. RETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES. Adjoint Delegue

Tel. 6-24 ROYANGE 61-8-6

ACCEPTE 61-8-6

L'Ordanneteur souseigne certifie que la Ecciété MACHE a produit la déclaration présus par le décret de 11 Janvier 1961 et que les notifications aux adminismations interessées ont été bifestages conformément aux dispositions de l'article 5 the distribution of MER, le - 4 NOV. 1968

As MAIRE,

POPTAT AUX APPAILTE ETRANGERES.

TOPOUR LE MAIRE

Adjoint Délégué W